PREMIER OF ALBERTA

Décembre 14, 2005

Le très honorable Paul Martin
Chef du Parti libéral du Canada
81, rue Metcalfe, bureau 400
Ottawa, Ontario K1P 6M8

Monsieur honorable Paul Martin:

Depuis décembre 2003, le Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres de toutes les provinces et des territoires, travaille à résoudre des questions d'intérêt commun d'une manière qui contribue au renforcement de la fédération canadienne.

Le Conseil a identifié un certain nombre de questions présentant des enjeux et croit qu'il est important que les Canadiens sachent quelles sont les positions des partis politiques fédéraux et de leur chef sur ces questions. À titre de président du Conseil, je vous demande de formuler vos réponses à l'égard des cinq domaines suivants.

Éducation postsecondaire et formation professionnelle

Alors que le Canada est confronté à une concurrence croissante provenant de partout dans le monde, il sera essentiel de former et maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée afin d'assurer au Canada un développement économique et une prospérité soutenus. À cette fin, le Conseil a identifié l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle, qui sont les pierres angulaires de la prospérité future du Canada, comme étant un domaine prioritaire de collaboration. Les premiers ministres Charest et McGuinty ont déjà coprésidé une rencontre spéciale des ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation postsecondaire, de la formation professionnelle et des finances. Le Conseil tiendra également un Sommet, les 23 et 24 février 2006, qui permettra d'obtenir le point de vue d'un large éventail d'intervenants, dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie pancanadienne sur cette question. Nous avons l'intention d'inviter chacun des chefs des partis nationaux à assister à ce sommet à titre d'observateur. Dans le cadre de leur plan pour aller de l'avant, les premiers ministres provinciaux et territoriaux aimeraient également rencontrer le premier ministre fédéral pour convenir avec lui d'une stratégie pancanadienne en matière d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle et d'un financement fédéral suffisant, par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, afin de bâtir ensemble un avenir plus fort et plus prospère.

- Appuyez-vous la convocation d'une telle rencontre des premiers ministres sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle au début de la prochaine année?



Legislature Building, Edmonton, Alberta, Canada T5K 2B7 Telephone (780) 427-2251 Fax (780) 427-1349
www.gov.ab.ca

Transport

L'importance stratégique du système de transport du Canada est primordiale pour la productivité au plan provincial, territorial, régional et national ainsi que pour notre compétitivité au plan international. Malgré des investissements continus et substantiels des provinces et territoires dans les infrastructures de transport, le Canada est confronté à un défi de taille en matière d'infrastructures. Pour y faire face, les premiers ministres Campbell, Hamm et Handley ont, depuis août dernier, travaillé en étroite collaboration avec toutes les provinces et les territoires pour développer une stratégie nationale en matière de transport. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement fédéral s'engagerait à faire les réformes politiques et réglementaires requises dans tous les modes de transport et à réinvestir les montants non encore alloués de la taxe fédérale sur les carburants afin de fournir une source de financement de base stable et à long terme pour les infrastructures de transport. Un exemplaire de cette stratégie, intitulée *Regarder vers l'avenir: Un plan pour investir dans le système de transport du Canada*, est joint à la présente pour votre information.

- Appuyez-vous la proposition du Conseil de la fédération voulant que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des provinces et des territoires pour la mise en œuvre, en matière de transport, d'une stratégie nationale multimodale et inclusive de toutes les régions?

Rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada

Le gouvernement fédéral est responsable de la conduite des affaires étrangères du Canada et de la signature de traités internationaux. Toutefois, seuls les provinces et territoires peuvent mettre en œuvre les obligations internationales dans les domaines de compétence provinciale ou territoriale. Il est donc logique que les provinces et les territoires aient un rôle clair et significatif dans le développement des positions internationales du Canada relatives à des domaines de responsabilité provinciale ou territoriale. À cet égard, malgré l'engagement pris en 2004 par le gouvernement fédéral d'élaborer un accord-cadre fédéral-provincial-territorial, les provinces et les territoires sont toujours en attente.

Les provinces et les territoires continuent de soutenir l'élaboration d'une entente formelle avec le gouvernement fédéral. Ils considèrent qu'une telle entente est importante afin d'assurer la transparence, le lien de confiance et la poursuite de leur relation avec le gouvernement fédéral dans le cadre des activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts.

- Quelles mesures concrètes prendriez-vous, et selon quel échéancier, afin de compléter avec succès l'élaboration d'un accord formel fédéral-provincial-territorial concernant le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts?

Négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'économie canadienne dépend largement du commerce international; notre prospérité et notre bien-être sont tributaires d'un accès continu et amélioré aux marchés internationaux. Les provinces et les territoires endossent la ronde de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce et continueront de faire pression afin qu'elles mènent à une conclusion positive permettant un accès élargi aux marchés sur la base de règles uniformes afin que le Canada puisse compétitionner efficacement et équitablement sur les marchés mondiaux. Une conclusion positive de ces négociations représente le meilleur moyen d'assurer que le Canada, comme tous les autres membres de l'OMC, profitera au maximum de ces négociations, et ce, dans tous les secteurs.

Les provinces et les territoires conviennent qu'une conclusion positive des négociations de l'OMC pourra apporter des gains appréciables pour les exportateurs canadiens de tous les secteurs, incluant les producteurs agricoles orientés vers l'exportation. Les ministres de l'Agriculture des provinces et des territoires ont également confirmé avec vigueur leur appui au droit des producteurs de choisir d'utiliser des systèmes de commercialisation ordonnés.

- Que pensez-vous de l'approche du Canada dans les négociations de l'OMC et de sa contribution à l'atteinte de conclusions positives, notamment à l'égard de la gestion de l'offre?

Déséquilibre fiscal

Certaines provinces doivent faire face à un déficit structurel important alors que d'autres n'arrivent à contrôler leurs déficits annuels que depuis peu. Alors que le gouvernement fédéral continuera d'afficher d'imposants surplus dans les années qui viennent, les provinces et les territoires continueront d'être confrontés à des pressions fiscales importantes. Le Conseil de la fédération a chargé le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal de procéder à un examen indépendant des facteurs sous-jacents au déséquilibre fiscal vertical et horizontal qui existe au Canada et de recommander des solutions appropriées.

- Reconnaissez-vous l'existence, au Canada, de déséquilibres fiscaux structurels, tant horizontal que vertical, et vous engagez-vous à travailler avec les provinces et les territoires pour résoudre ce problème et mettre en place les mesures nécessaires pour mettre fin à ces déséquilibres?

En tant que premiers ministres, nous croyons que ces cinq domaines sont importants pour les Canadiens et que ceux-ci sont en droit de connaître la manière dont votre parti entend s'attaquer à ces questions. À cette fin, le Conseil de la fédération rendra publiques les réponses que vous lui fournirez.

.../4

Nous croyons qu'en identifiant les grands enjeux dans ces domaines, nous travaillons sur des questions importantes pour les Canadiens: une économie forte, une main-d'œuvre qualifiée, des transports efficaces, une saine coordination des politiques, une défense des intérêts des Canadiens sur la scène internationale et une fédération où règne l'équilibre fiscal.

Nous attentons avec intérêt vos réponses.

Sincèrement votre,

Le premier ministre de l'Alberta et président
du Conseil de la fédération,
Ralph Klein

pièces jointes

c. c.: Tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux

L'honorable Ed Stelmach, ministre des Relations internationales et intergouvernemental

23 décembre 2005

Chers collègues,

Je vous écris en tant que chef du Parti libéral du Canada, en réponse à l'intervention réfléchie du Conseil de la fédération dans la présente campagne électorale fédérale. L'évolution continue de nos ententes intergouvernementales, dans l'intérêt de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens, sur des questions de portée nationale, est une préoccupation vitale du Parti libéral et de tous les Canadiens.

Le Canada fonctionne. Le fédéralisme fonctionne. Notre pays fonctionne pour les Canadiens et notre pays fonctionne aussi lorsque nous nous présentons au reste du monde. Notre manière de faire les choses repose sur un gouvernement fédéral fort, des provinces fortes et des partenariats solides entre ces gouvernements. Je crois en un fédéralisme vigoureux au sein duquel les gouvernements joignent leurs efforts, afin de préparer nos citoyens et notre pays à saisir les intéressantes possibilités et les vrais défis qui nous attendent.

Les partenariats reposent sur des priorités communes. Nous comprenons tous que nos priorités sont établies par tous les Canadiens, qui élisent les femmes et les hommes politiques à tous les niveaux. Nos électeurs nous demandent des résultats. Je suis entièrement d'accord pour dire que les questions prioritaires que vous avez soulevées sont très importantes pour les Canadiens. Je comprends également que vous devez composer avec des pressions fiscales pour répondre aux besoins des Canadiens dans vos provinces. Notre compréhension mutuelle des défis et des demandes de nos citoyens inspire un désir commun de nous occuper des priorités que vous avez identifiées dans votre lettre.

Ces priorités que nous partageons qui nous viennent de la population canadienne dictent notre feuille de route. En tant que gouvernements, nous pouvons susciter un sentiment d'urgence. Nos citoyens nous pressent de nous mettre au travail. Nous pouvons également faire preuve de créativité, de savoir-faire, et d'une grande expérience en matière de collaboration. C'est pourquoi nous avons accompli tant de choses. Je suis très fier de ce que nous avons fait ensemble, pour trouver des solutions pratiques aux défis que doit relever le Canada. Le bilan de nos réalisations est impressionnant, peu importe l'angle sous lequel on le regarde - non seulement au chapitre de la conclusion de l'entente historique de 2004 sur la santé et des mesures prises en vue de mettre en place un système national d'apprentissage et de garde d'enfants, mais aussi au chapitre de la négociation d'un Nouveau pacte pour les villes et collectivités et de la conclusion, récemment, de l'entente décisive visant à intégrer les Autochtones à la société canadienne. Nous avons fait de grands progrès, mais il reste encore beaucoup à faire pour les Canadiens.

**Répondre aux besoins du Canada en matière d'éducation supérieure et de formation professionnelle**

Vous avez sollicité mon opinion sur la meilleure manière d'aller de l'avant afin de relever les défis liés à l'éducation supérieure et à la formation professionnelle. À une époque où émergent de nouvelles puissances économiques et où le niveau d'instruction augmente partout dans le monde, les Canadiens doivent avoir accès à l'éducation supérieure et à une formation professionnelle en milieu de travail de la plus grande qualité. Ce secteur est un champ fertile dans lequel le fédéralisme vigoureux dont j'ai fait mention doit s'exercer.

Mon gouvernement, fidèle à la tradition libérale fédérale, a poursuivi et accéléré la mise en œuvre de mesures en faveur de l'éducation supérieure et de la formation professionnelle. Le gouvernement fédéral contribue pour près de 9 milliards de dollars par année au financement de l'éducation supérieure, par l'entremise d'un éventail de programmes et de transferts à l'intention des étudiants, des institutions, des provinces (par le biais du transfert social canadien, ou TSC) et des chercheurs. Je suis très fier que mon

gouvernement ait augmenté le financement fédéral total de l'éducation supérieure jusqu'au plus haut niveau jamais atteint.

Si le gouvernement libéral est réélu, il renforcera cet engagement significatif et affectera des ressources additionnelles d'ici à 2011, afin de s'assurer que tous les Canadiens, peu importe leur revenu, aient accès à une éducation de première qualité. La pièce maîtresse de cet effort sera d'accroître l'aide financière aux étudiants, afin d'assurer à ceux qui proviennent de familles à bas ou moyens revenus ne rencontrent pas d'obstacles financiers qui les empêcheraient d'entreprendre des études supérieures. Un gouvernement libéral continuera, tel qu'annoncé, à accroitre son soutien aux provinces par l'entremise du TSC de même que par le biais d'un financement direct aux institutions postsecondaires en matière de recherche.

En ce qui concerne la formation professionnelle, un gouvernement libéral collaborera avec ses partenaires – les provinces, les territoires, les entreprises, les syndicats – afin de s'assurer que tous les Canadiens aient la possibilité de perfectionner leurs compétences et ainsi d'obtenir un bon emploi, et de le conserver. La meilleure mesure sociale que nous puissions offrir à nos citoyens est de leur assurer un bon emploi. C'est pourquoi mon gouvernement a entrepris de négocier avec vos gouvernements de nouvelles ententes de partenariat sur le marché du travail. Ces efforts communs comprendront des objectifs clairs, des mesures de rendement basées sur les résultats et la publication de rapports à vos populations respectives. Nous réserverons 3,5 milliards de dollars au cours de la présente année fiscale et des cinq prochaines pour établir des ententes de partenariat ciblant six secteurs prioritaires : l'apprentissage, l'alphabétisation et les compétences essentielles, le développement des compétences en milieu de travail, une intégration accrue des Autochtones au marché du travail, l'intégration des immigrants au marché du travail et l'amélioration de l'insertion des personnes handicapées et d'autres groupes sous-représentés dans le marché du travail. Nous croyons que ces initiatives essentielles sont un excellent début. Ensemble, nous pourrons faire davantage.

Vous êtes certainement conscients des nombreuses rencontres et consultations fédérales-provinciales-territoriales qui se tiennent au niveau ministériel dans divers domaines, notamment sur l'éducation supérieure et la formation professionnelle. En fait, le Conseil de la fédération tiendra une consultation sur l'éducation supérieure et la formation en milieu de travail qui se terminera par une discussion publique les 23 et 24 février 2006. Je vous remercie pour votre invitation, et je serai ravi d'y envoyer des participants en tant qu'observateurs à cet événement d'importance. Dans le domaine de la formation professionnelle, un gouvernement libéral voudra aussi prendre en compte le travail que nos gouvernements ont déjà entrepris en négociant les ententes de partenariat sur le marché du travail. Comme vous le savez, mon gouvernement s'est engagé à tenir une rencontre annuelle des premiers ministres. Un gouvernement libéral se préparerait en vue d'une telle réunion en évaluant les progrès accomplis dans les divers domaines où nos gouvernements collaborent et en cernant les secteurs qui profiteraient de l'élan additionnel que procure une rencontre des premiers ministres. Dans ce sens, je suis convaincu que nous pourrions exploiter à bon escient l'opportunité qu'offre une rencontre des premiers ministres. Si je suis réélu, je serais ravi d'entreprendre des discussions au sujet des études supérieures et de la formation en milieu de travail et d'en faire la première priorité de la prochaine réunion des premiers ministres en 2006. Ce sera une occasion de discuter conjointement de la coordination de nos efforts considérables dans ce domaine.

**Transport**

Je suis d'accord pour dire que les infrastructures de transport sont une autre priorité nationale. Le Canada a devant lui d'extraordinaires possibilités qui sont renforcées par notre grande capacité de transporter des biens et de permettre aux citoyens de voyager efficacement. C'est pour cette raison que le gouvernement libéral à Ottawa n'a ménagé aucun effort pour améliorer de façon continue la réglementation du secteur du transport et pour financer le renouvellement des infrastructures. Je suis très fier du leadership du gouvernement fédéral dans l'initiative de la porte d'entrée du Pacifique, et de notre engagement à cet égard, qui totalise 590 millions de dollars. Mon gouvernement est en train d'élaborer une stratégie nationale sur les portes d'entrées et les axes commerciaux. Et je m'attends à ce que

d'autres initiatives du genre soient lancées. Je suis fier aussi du travail que mon gouvernement a fait à l'égard de l'infrastructure des communications, comme les efforts en faveur des réseaux à large bande, qui sont aussi importants pour l'économie du XXIe siècle que les réseaux d'infrastructures physiques traditionnels tels que les routes, les rails, l'aviation et les transports maritimes.

Notre engagement à renouveler l'infrastructure du Canada repose surtout sur notre collaboration dans la mise en œuvre du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités – un des mes engagements principaux lors de l'élection de 2004. Au cours du dernier mandat du gouvernement, qui a duré 17 mois, des ententes ont été conclues avec douze provinces et territoires pour permettre le transfert d'une portion de la taxe d'accise fédérale sur l'essence aux municipalités. Nous avons fait cela en collaboration avec vos gouvernements et en accord avec les principes sur lesquels nous nous étions entendus. Il n'y a pas de meilleur exemple de fédéralisme vigoureux et collaborateur que celui de nos efforts réunis afin de saisir les occasions pour les Canadiens.

Et cela demande des efforts soutenus. Nous avons tenu ces négociations avec la conviction que les besoins en infrastructures sont complexes et que chaque gouvernement provincial entretient des relations différentes avec ses municipalités dans ce domaine. Le travail que nous accomplissons ensemble à cet égard est en constante évolution. Un gouvernement libéral continuera de veiller à ce que les éléments admissibles au financement, les moyens de financement et la hauteur de ces crédits continuent de correspondre à ces exigences complexes. En outre, le gouvernement fédéral poursuivra, par le biais des trois fonds d'infrastructures dédiés, sa collaboration avec les provinces dans la réalisation de projets clés d'infrastructures au cas par cas. Je suis ouvert à ce que soient tenues d'autres discussions au sujet de mécanismes additionnels pour financer les infrastructures prioritaires.

**Le rôle des provinces et territoires dans les activités internationales du Canada**

Vous avez demandé à connaître la position libérale sur le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada. Je crois que le monde dans lequel nous vivons exige un engagement continu et solide, dans les organismes multilatéraux et les dialogues bilatéraux. Ce fédéralisme impératif et vigoureux que nous mettons en place donne des résultats impressionnants.

J'ai toujours maintenu que lors de la participation du Canada à des forums internationaux ou à des conférences d'organisations internationales, le principe « un pays, une voix » doit être respecté. Dans les négociations internationales, un pays se doit de parler d'une seule voix au risque de mettre en péril sa position de négociation. Dans l'éventualité où il y aurait divergence au sein des voix canadiennes, notre position deviendrait indéfendable. Parallèlement, la voix du Canada doit être enrichie de l'expertise des gouvernements provinciaux. C'est pourquoi je tiens personnellement à assurer la participation des provinces dans de telles circonstances. Un gouvernement libéral adhérera à cette démarche. Dans les forums internationaux, les provinces sont de temps à autre invitées à s'exprimer sur un aspect ou l'autre de la position canadienne. En collaboration avec les autres ministères fédéraux, le ministère des Affaires étrangères est fermement décidé à collaborer davantage avec les provinces et les territoires pour renforcer la notification, le partage d'informations, les mécanismes de consultation et de participation intergouvernementaux.

Ainsi, j'ai mené avec plusieurs d'entre vous des consultations en vue de mes pourparlers sur le conflit du bois d'œuvre résineux avec le Président des États-Unis. Nos efforts communs ont commencé à donner d'impressionnants résultats sur cette épineuse question. En outre, préalablement à la récente réunion de l'UNESCO sur la diversité culturelle, mon gouvernement a travaillé de très près avec le gouvernement du Québec afin de préparer nos négociations et de dégager un consensus international en faveur de nos positions. Lors de la conférence, la Ministre du Québec – en tant que membre de la délégation canadienne – a pris la parole afin de renforcer la position du Canada sur ce sujet. Cette démarche a aidé le Canada à devenir l'un des chefs de file dans l'élaboration d'une importante initiative mondiale.

Peut-être que le meilleur exemple de ce que nos gouvernements peuvent accomplir ensemble sur la scène internationale est la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, à Montréal. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont travaillé de très près à l'intérieur du cadre identifié précédemment. Le Canada a parlé d'une seule voix. Le Canada a présidé et dirigé cette conférence, qui a été un succès et qui a grandement amélioré la réponse mondiale aux changements climatiques. Notre pays a assuré un leadership dans ce dossier important à Montréal, et a montré l'exemple d'un fédéralisme de collaboration sur la scène internationale, pour l'atteinte des objectifs qui sont essentiels pour toutes les Canadiennes et pour tous les Canadiens, de même que pour la population mondiale.

**Négociations à l'Organisation mondiale du commerce**

Vous avez posé une question sur les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Près de 70 % de notre produit intérieur brut et un emploi sur cinq sont liés au commerce. Aussi les entreprises canadiennes et les producteurs agricoles ont-ils besoin de pouvoir se fier à des règles transparentes et prévisibles ainsi qu'un accès accru aux marchés. Les négociations à l'OMC sont le forum où un tel progrès peut être accompli. Des ministres du Canada et de 148 autres pays membres de l'OMC se sont rencontrés à Hong Kong la semaine dernière pour faire avancer les négociations sur le programme de commerce mondial négocié à Doha, au Qatar, en 2001.

Un dialogue continu et ouvert avec les provinces, les territoires, les regroupements d'entreprises et les intervenants du secteur agroalimentaire sur les positions du Canada au sujet des négociations – avant, pendant, et après la conférence ministérielle de Hong Kong – s'est traduit par une présence forte du Canada à la table des négociations. Les conseils reçus de ces groupes ont été essentiels à titre d'information et pour raffermir nos positions. Neuf des 10 provinces ont envoyé des ministres à titre de représentants de la délégation canadienne. Ces efforts étaient cruciaux pour jeter les bases de notre contribution à Hong Kong.

La Déclaration finale de Hong Kong donne au Canada la marge de manœuvre pour atteindre ses objectifs dans des domaines-clés. Un certain nombre de propositions et d'idées canadiennes se retrouvent dans la Déclaration, particulièrement sur l'accès aux marchés non-agricoles et l'aide nationale à l'agriculture. La conférence ministérielle de Hong Kong a véritablement fait avancer les choses dans les domaines de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, les subventions à l'exportation en agriculture et l'accès aux marchés sans droits ni quotas pour les pays les moins développés. De plus, la conférence a fait considérablement progresser le processus de Doha. Le président-directeur général de Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Perrin Beatty, a affirmé que « ces pourparlers avaient rétabli l'espoir d'un système commercial plus ouvert et plus équitable ».

En même temps que les contestations d'autres pays au sujet de la gestion de l'offre se poursuivent, nous protégerons la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé. Il y a encore beaucoup à faire. Nous travaillerons avec acharnement, avec les pays membres de l'OMC et les intervenants nationaux, à achever les négociations d'ici la fin de 2006.

Un gouvernement libéral continuera de collaborer avec ces intervenants alors que le Canada et ses partenaires commerciaux sont en bonne voie d'achever l'ambitieux programme de négociations de Doha.

**Arrangements fiscaux**

Enfin, pour répondre à votre vaste question sur les équilibres dans les arrangements fiscaux de la fédération, je commencerai par faire état de certains faits.

Les gouvernements provinciaux sont des partenaires appréciés et essentiels à l'extraordinaire succès de notre pays en ce qui a trait à l'enjeu crucial que sont les finances publiques. Le gouvernement fédéral et

les gouvernements provinciaux et territoriaux ont contribué à l'important redressement de la situation budgétaire au Canada au cours des 12 dernières années. Le fardeau du ratio dette-PIB des provinces est, en moyenne, beaucoup plus faible que celui du gouvernement fédéral et diminue à un rythme similaire. De plus, les transferts du gouvernement fédéral aux provinces augmentent à un rythme qui dépasse l'accroissement de ses recettes.

La part des recettes publiques du gouvernement fédéral – c'est-à-dire la portion des recettes de l'État qui aboutit dans les coffres fédéraux – est passée d'environ 18 % en 1992-1993 à environ 15,5 % en 2004-2005. Cette diminution est due principalement aux réductions d'impôts annoncées en 2000, qui ont bénéficié en grande partie aux particuliers, et aussi aux réductions annuelles du taux de cotisation à l'assurance-emploi.

Si on effectue une projection des futurs budgets fédéraux, il convient de noter que le Gouvernement du Canada a pris plusieurs engagements substantiels pour agir en fonction des priorités des Canadiennes et des Canadiens, en tenant compte des pressions fiscales auxquelles font face les gouvernements provinciaux. L'accord sur la santé de 2004 et les progrès réalisés en vue de la mise en place d'un système national de garderies, les engagements en matière d'éducation supérieure et développement des compétences, le Nouveau pacte avec les collectivités et les initiatives pour les Premières nations ne sont que quelques-unes des façons par lesquelles le gouvernement canadien a répondu aux besoins des citoyens. Mon gouvernement a augmenté les transferts aux provinces, de même que le financement direct des priorités que nous partageons.

Les mesures que j'ai prises supposent l'utilisation d'une portion significative d'éventuels surplus budgétaires. Évidemment, mon objectif n'est pas de menacer notre position financière positive globale; je suis absolument déterminé à ne pas renouer avec les déficits pour l'avenir prévisible. Je demeure déterminé à planifier de manière prudente, à contrôler les coûts et à nous permettre de faire face aux imprévus. Il s'agit-là de dispositions qui sont devenues la marque de commerce de notre gestion financière et qui ont fait leurs preuves. En même temps cependant, les mesures que j'ai prises signifient que je ne prévois pas d'excédents de l'ampleur de ceux que nous avons connus au cours des dernières années.

Afin de m'assurer que les futurs surplus n'excèdent pas la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars, j'ai été encore plus loin. Mon gouvernement a présenté le 7 octobre 2005 un projet de loi qui énonce clairement la manière dont le gouvernement et le Parlement pourront répartir les excédents à venir, au-delà de la réserve annuelle pour éventualités de 3 milliards de dollars et ce, de manière équilibrée, entre des réductions d'impôts, des investissements prioritaires et la réduction de la dette. Les baisses d'impôts seront bénéfiques pour les Canadiens qui résident dans vos juridictions et ce, en augmentant leur revenu disponible. Les investissements prioritaires pourraient, dépendamment des circonstances, être effectués dans des domaines où émergent des pressions ressenties par vos gouvernements. La poursuite de la réduction de la dette, évidemment, maintient le service de la dette et les taux d'intérêts à des niveaux peu élevés – ce qui bénéficie à tous les Canadiens et leurs gouvernements.

Par le biais de cette approche, les investissements en faveur de programmes particuliers chers aux yeux des Canadiens est un élément crucial. L'assainissement des finances publiques a permis au gouvernement de financer ces priorités. Il en est résulté une période de grande collaboration, l'une des périodes les plus fructueuses depuis des décennies au chapitre des mesures intergouvernementales. Les citoyens ont demandé que des mesures soient prises en ce qui concerne les temps d'attente et les soins de santé. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont négocié une entente de 41 milliards de dollars sur la santé. Cette entente prévoit un financement durable, des mesures visant à réduire les temps d'attente, des pourparlers touchant les soins à domicile et la prise en charge des médicaments, et des mesures de reddition de comptes pour garantir des résultats.

Dans certaines provinces, la population a fait connaître ses inquiétudes sur la péréquation. C'est pourquoi le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont travaillé fort afin que de nouveaux

arrangements, nombreux et justes, en matière de péréquation soient mis en œuvre pour prendre en compte les réalités actuelles. Le gouvernement libéral, s'il est réélu, attendrait avec impatience les commentaires de deux groupes d'experts, l'un mandaté par le gouvernement fédéral et l'autre par vos propres gouvernements, qui étudient le programme de péréquation.

Les Canadiens ont voulu que des mesures soient prises dans le domaine de la garde d'enfants – que des places soient créées et que certains services soient offerts. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré pour mettre sur pied un nouveau système national d'apprentissage et de garde d'enfants, pour financer des services et une éducation abordable et de qualité. Ainsi, nous nous assurerons que les générations futures de Canadiens auront les meilleures chances possibles de réussir.

Les Canadiens ont demandé que les infrastructures de leurs villes et de leurs municipalités soient modernisées. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré à la mise en œuvre du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Ils y ont consacré des fonds pour que nos municipalités soient des endroits où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

Les Canadiens ont demandé également une action concertée pour mieux intégrer les Autochtones à notre société. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré avec les groupes autochtones en vue de la définition d'un plan détaillé visant à améliorer la qualité de vie des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

En ce qui concerne le marché du travail, les politiques en matière de justice, les congés parentaux, la lutte contre les changements climatiques, c'est-à-dire de nombreux domaines où les gouvernements répondent aux besoins des Canadiens, le gouvernement libéral fait preuve d'ouverture d'esprit. Il présente des mesures fiscales et d'autres initiatives sans précédent afin de faire de la collaboration avec les provinces une réalité. Certaines personnes ont critiqué cette méthode, affirmant que les provinces et les territoires en obtenaient ainsi trop. Je ne suis pas d'accord. Je crois que les besoins de la population canadienne doivent être comblés et que c'est la responsabilité du Premier ministre du Canada de mobiliser les ressources de la société en entier, particulièrement avec ses partenaires gouvernementaux, pour que l'énergie et les ressources collectives portent leurs fruits.

Permettez-moi de conclure en soulignant combien ces 17 derniers mois ont été fructueux et combien nous avons apprécié travailler ensemble, avec autant d'ardeur et d'efficacité, à répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens. Nous avons redéfini notre fédéralisme pour en faire un partenariat vigoureux qui offre de nouveaux résultats intéressants à une vitesse sans précédent. C'est le genre de collaboration à laquelle les Canadiennes et les Canadiens s'attendent de nous, à la vitesse des changements prenant place dans leur vie et à travers le monde. Notre solide partenariat continue de porter ses fruits et, plus important encore, l'évolution de nos résultats le prouve. Si je suis réélu Premier ministre, ce sera avec grand plaisir et enthousiasme que je poursuivrai le partenariat réussi que nous avons établi pour régler les questions qui importent le plus à nos électeurs.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le très honorable Paul Martin, Premier ministre, C.P., député fédéral
Chef du Parti libéral du Canada

PREMIER OF ALBERTA

Décembre 14, 2005

Monsieur Stephen Harper
Chef du Parti conservateur du Canada
130, rue Albert, bureau 1720
Ottawa, Ontario K1P 5G4

Monsieur Harper,

Depuis décembre 2003, le Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres de toutes les provinces et des territoires, travaille à résoudre des questions d'intérêt commun d'une manière qui contribue au renforcement de la fédération canadienne.

Le Conseil a identifié un certain nombre de questions présentant des enjeux et croit qu'il est important que les Canadiens sachent quelles sont les positions des partis politiques fédéraux et de leur chef sur ces questions. À titre de président du Conseil, je vous demande de formuler vos réponses à l'égard des cinq domaines suivants.

Éducation postsecondaire et formation professionnelle

Alors que le Canada est confronté à une concurrence croissante provenant de partout dans le monde, il sera essentiel de former et maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée afin d'assurer au Canada un développement économique et une prospérité soutenus. À cette fin, le Conseil a identifié l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle, qui sont les pierres angulaires de la prospérité future du Canada, comme étant un domaine prioritaire de collaboration. Les premiers ministres Charest et McGuinty ont déjà coprésidé une rencontre spéciale des ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation postsecondaire, de la formation professionnelle et des finances. Le Conseil tiendra également un Sommet, les 23 et 24 février 2006, qui permettra d'obtenir le point de vue d'un large éventail d'intervenants, dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie pancanadienne sur cette question. Nous avons l'intention d'inviter chacun des chefs des partis nationaux à assister à ce sommet à titre d'observateur. Dans le cadre de leur plan pour aller de l'avant, les premiers ministres provinciaux et territoriaux aimeraient également rencontrer le premier ministre fédéral pour convenir avec lui d'une stratégie pancanadienne en matière d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle et d'un financement fédéral suffisant, par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, afin de bâtir ensemble un avenir plus fort et plus prospère.

- Appuyez-vous la convocation d'une telle rencontre des premiers ministres sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle au début de la prochaine année?

.../2



Legislature Building, Edmonton, Alberta, Canada T5K 2B7 Telephone (780) 427-2251 Fax (780) 427-1349
www.gov.ab.ca

Transport

L'importance stratégique du système de transport du Canada est primordiale pour la productivité au plan provincial, territorial, régional et national ainsi que pour notre compétitivité au plan international. Malgré des investissements continus et substantiels des provinces et territoires dans les infrastructures de transport, le Canada est confronté à un défi de taille en matière d'infrastructures. Pour y faire face, les premiers ministres Campbell, Hamm et Handley ont, depuis août dernier, travaillé en étroite collaboration avec toutes les provinces et les territoires pour développer une stratégie nationale en matière de transport. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement fédéral s'engagerait à faire les réformes politiques et réglementaires requises dans tous les modes de transport et à réinvestir les montants non encore alloués de la taxe fédérale sur les carburants afin de fournir une source de financement de base stable et à long terme pour les infrastructures de transport. Un exemplaire de cette stratégie, intitulée *Regarder vers l'avenir: Un plan pour investir dans le système de transport du Canada*, est joint à la présente pour votre information.

- Appuyez-vous la proposition du Conseil de la fédération voulant que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des provinces et des territoires pour la mise en œuvre, en matière de transport, d'une stratégie nationale multimodale et inclusive de toutes les régions?

Rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada

Le gouvernement fédéral est responsable de la conduite des affaires étrangères du Canada et de la signature de traités internationaux. Toutefois, seuls les provinces et territoires peuvent mettre en œuvre les obligations internationales dans les domaines de compétence provinciale ou territoriale. Il est donc logique que les provinces et les territoires aient un rôle clair et significatif dans le développement des positions internationales du Canada relatives à des domaines de responsabilité provinciale ou territoriale. À cet égard, malgré l'engagement pris en 2004 par le gouvernement fédéral d'élaborer un accord-cadre fédéral-provincial-territorial, les provinces et les territoires sont toujours en attente.

Les provinces et les territoires continuent de soutenir l'élaboration d'une entente formelle avec le gouvernement fédéral. Ils considèrent qu'une telle entente est importante afin d'assurer la transparence, le lien de confiance et la poursuite de leur relation avec le gouvernement fédéral dans le cadre des activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts.

- Quelles mesures concrètes prendriez-vous, et selon quel échéancier, afin de compléter avec succès l'élaboration d'un accord formel fédéral-provincial-territorial concernant le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts?

Négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'économie canadienne dépend largement du commerce international; notre prospérité et notre bien-être sont tributaires d'un accès continu et amélioré aux marchés internationaux. Les provinces et les territoires endossent la ronde de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce et continueront de faire pression afin qu'elles mènent à une conclusion positive permettant un accès élargi aux marchés sur la base de règles uniformes afin que le Canada puisse compétitionner efficacement et équitablement sur les marchés mondiaux. Une conclusion positive de ces négociations représente le meilleur moyen d'assurer que le Canada, comme tous les autres membres de l'OMC, profitera au maximum de ces négociations, et ce, dans tous les secteurs.

Les provinces et les territoires conviennent qu'une conclusion positive des négociations de l'OMC pourra apporter des gains appréciables pour les exportateurs canadiens de tous les secteurs, incluant les producteurs agricoles orientés vers l'exportation. Les ministres de l'Agriculture des provinces et des territoires ont également confirmé avec vigueur leur appui au droit des producteurs de choisir d'utiliser des systèmes de commercialisation ordonnés.

- Que pensez-vous de l'approche du Canada dans les négociations de l'OMC et de sa contribution à l'atteinte de conclusions positives, notamment à l'égard de la gestion de l'offre?

Déséquilibre fiscal

Certaines provinces doivent faire face à un déficit structurel important alors que d'autres n'arrivent à contrôler leurs déficits annuels que depuis peu. Alors que le gouvernement fédéral continuera d'afficher d'imposants surplus dans les années qui viennent, les provinces et les territoires continueront d'être confrontés à des pressions fiscales importantes. Le Conseil de la fédération a chargé le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal de procéder à un examen indépendant des facteurs sous-jacents au déséquilibre fiscal vertical et horizontal qui existe au Canada et de recommander des solutions appropriées.

- Reconnaissez-vous l'existence, au Canada, de déséquilibres fiscaux structurels, tant horizontal que vertical, et vous engagez-vous à travailler avec les provinces et les territoires pour résoudre ce problème et mettre en place les mesures nécessaires pour mettre fin à ces déséquilibres?

En tant que premiers ministres, nous croyons que ces cinq domaines sont importants pour les Canadiens et que ceux-ci sont en droit de connaître la manière dont votre parti entend s'attaquer à ces questions. À cette fin, le Conseil de la fédération rendra publiques les réponses que vous lui fournirez.

.../4

Nous croyons qu'en identifiant les grands enjeux dans ces domaines, nous travaillons sur des questions importantes pour les Canadiens: une économie forte, une main-d'œuvre qualifiée, des transports efficaces, une saine coordination des politiques, une défense des intérêts des Canadiens sur la scène internationale et une fédération où règne l'équilibre fiscal.

Nous attentons avec intérêt vos réponses.

Sincèrement votre,

Ralph

Le premier ministre de l'Alberta et président
du Conseil de la fédération,
Ralph Klein

pièces jointes

c. c.: Tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux

L'honorable Ed Stelmach, ministre des Relations internationales et Intergouvernemental

12 janvier 2006

Ralph Klein
Président, Conseil de la Fédération
Premier ministre de l'Alberta
Edmonton (Alberta)
T5K 2B7

Monsieur le Premier ministre,

Je réponds à votre lettre du 14 décembre dernier, écrite au nom du Conseil de la Fédération. Avant de répondre à vos questions, permettez-moi de dire quelques mots sur l'approche de « fédéralisme d'ouverture » que j'adopterai si je suis élu premier ministre du Canada.

Malheureusement, malgré la promesse d'une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales, nous avons assisté ces derniers mois à un retour des attaques par le fédéral envers diverses provinces et divers premiers ministres, et à une augmentation des ententes ponctuelles avec certaines provinces, les relations fédérales-provinciales n'étant pas discutées à une seule et même table.

J'ai l'espoir, comme premier ministre, d'établir un nouveau type de fédéralisme d'ouverture, assurant une collaboration plus étroite avec les provinces et le Conseil de la Fédération afin d'améliorer l'union économique et sociale du Canada, de clarifier les responsabilités fédérales et provinciales, et de remédier au déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux (point que je reprends plus loin dans cette lettre).

*1. Êtes-vous en faveur d'une rencontre des premiers ministres sur l'éducation postsecondaire et l'acquisition de compétences au début de la nouvelle année ?*

Je reconnais, comme les premiers ministres provinciaux, qu'il est essentiel de développer et de maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée pour assurer le développement économique et la prospérité du Canada. Au milieu des années 1990, les budgets de M. Martin ont réduit de milliards de dollars les transferts aux provinces, limitant les investissements dans l'éducation postsecondaire et entraînant une forte augmentation des frais de scolarité. En raison de cette augmentation, de nombreux étudiants et diplômés croulent sous les dettes. Malheureusement, cela a aussi empêché de jeunes Canadiens brillants et talentueux de faire des études postsecondaires.

Pour aider les étudiants canadiens à relever les défis financiers représentés par les études universitaires, collégiales et techniques, j'ai récemment annoncé un certain nombre d'initiatives que prendra un nouveau gouvernement conservateur. Nous allons encourager plus de jeunes Canadiens à choisir les métiers spécialisés en offrant une Subvention incitative à l'apprentissage de 1 000 $ pendant les deux premières années

d'études à un programme reconnu ; et nous allons offrir un Crédit d'impôt sur la création d'emplois pour apprentis de 10 pour cent du salaire d'un apprenti pendant deux ans, jusqu'à concurrence de 2 000 $ par année, et une Déduction sur les outils de 500 $ à tous les gens de métiers – salariés ou à leur compte.

Nous allons également aider les étudiants et leurs parents en offrant un crédit d'impôt de 500 $ sur les livres. Nous voulons collaborer avec les provinces afin d'améliorer les programmes de prêts étudiants, notamment en augmentant le seuil du revenu familial pour l'admissibilité aux prêts. Nous allons exempter de l'impôt sur le revenu la première tranche de 10 000 $ des bourses d'études. Nous estimons que ces propositions sont un important premier pas pour améliorer la productivité et la compétitivité du Canada sur la scène mondiale.

De plus, un gouvernement conservateur assurera l'équilibre des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Nous savons qu'il faut améliorer le soutien fédéral à l'éducation postsecondaire et à l'acquisition de compétences par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Pour assurer la plus grande imputabilité de la contribution fédérale à l'éducation postsecondaire et à l'acquisition de compétences, notre nouveau gouvernement aimerait établir, conjointement avec les provinces, un Transfert canadien pour l'éducation et la formation afin d'assurer un soutien financier stable et continu.

Notre priorité consiste à rencontrer les premiers ministres provinciaux et les représentants municipaux afin de régler la question primordiale qu'est le déséquilibre fiscal. Nous pourrons ainsi établir un cadre qui permettra de relever nombre des défis financiers représentés par l'éducation postsecondaire et d'autres questions auxquels les provinces, les territoires et les municipalités sont confrontés. La question du déséquilibre fiscal est abordée plus en détail dans la réponse à la cinquième question.

*2. Êtes-vous pour la proposition du Conseil de la Fédération voulant que le gouvernement du Canada établisse un plein partenariat avec les provinces et les territoires pour la mise en application d'une stratégie nationale sur le transport multimodal, incluant toutes les régions ?*

Une fois de plus, je suis du même avis que les premiers ministres provinciaux, qui estiment que le système de transport du Canada est un élément clé de notre productivité et de notre compétitivité internationales. Je suis en faveur de l'initiative du Nouveau pacte avec les villes et les communautés visant à verser jusqu'à cinq cents par litre de la taxe d'accise fédérale sur l'essence afin de soutenir l'infrastructure municipale. Je reconnais toutefois que ce transfert, si important soit-il, ne pourra répondre à tous les besoins du Canada en matière d'infrastructure de transport. Déjà en 1998, les premiers ministres provinciaux estimaient qu'il fallait investir 17 milliards de dollars de plus dans le réseau national d'autoroutes.

Dans le but d'assurer le financement adéquat de notre système de transport, un nouveau gouvernement conservateur maintiendra et élargira les programmes d'infrastructure stratégiques existants. De plus, le 11 janvier 2006, j'ai annoncé le Fonds des infrastructures routières et frontalières de 2 milliards de dollars pour aider à améliorer le réseau routier national et les passages frontaliers. Lorsqu'il sera tout à fait en place, le Fonds fournira 600 millions de dollars par année en investissements fédéraux pour les routes et les passages frontaliers.

Je serais ravi de discuter avec les provinces de l'élaboration d'une stratégie pancanadienne de transport multimodal.

*3. Quelles mesures concrètes prendriez-vous, et dans quels délais, pour élaborer une entente fédérale-provinciale-territoriale sur le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada qui touchent les compétences, les responsabilités et les intérêts provinciaux et territoriaux ?*

Un gouvernement conservateur soutiendra une plus grande coopération avec les provinces et les territoires sur les questions internationales touchant leurs compétences. Le Parti conservateur du Canada a récemment annoncé son plan visant à reconnaître les responsabilités culturelles et institutionnelles spéciales du Québec et à inviter le Québec à participer aux institutions internationales comme l'UNESCO, selon le modèle actuellement utilisé avec le sommet de la Francophonie.

Un gouvernement conservateur sera disposé à discuter avec les provinces et les territoires d'une plus grande participation au palier international sur des questions touchant les compétences provinciales, ce qui comprend le rôle accru des provinces dans la définition de la position du Canada sur les accords commerciaux internationaux. Nous pensons que ce type de collaboration non seulement permettra d'améliorer les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, mais renforcera la position du Canada au moment des négociations internationales et améliorera sa capacité de respecter les obligations de traité pouvant relever des compétences provinciales. Nous attendons les propositions du Conseil de la Fédération sur des mécanismes permettant cette collaboration.

*4. Quel est votre point de vue sur l'approche du Canada face aux négociations de l'OMC et de sa contribution aux résultats de ces négociations, ce qui comprend la gestion des approvisionnements ?*

Un nouveau gouvernement conservateur soutiendra la mise en place de règles internationales sévères régissant un commerce libre et équitable. C'est uniquement avec un tel système que les agriculteurs canadiens pourront obtenir un juste prix pour leurs produits et un accès équitable aux marchés mondiaux. À cette fin, nous notons les légers progrès réalisés lors de la dernière ronde de négociations à l'OMC, notamment l'engagement à éliminer les subventions aux exportations agricoles d'ici 2013.

Nous pensons également qu'il est dans le meilleur intérêt du Canada et de l'agriculture canadienne que les industries protégées par la gestion des approvisionnements demeurent

viables. Nous allons soutenir la gestion des approvisionnements et son objectif d'offrir des produits de qualité aux consommateurs, à juste prix, avec un rendement raisonnable pour les producteurs. Le Canada a besoin d'une planification de la production efficiente, d'un rendement axé sur le marché pour les producteurs, et de prévisions sur les importations.

De plus, aux futures rondes de négociations, un gouvernement conservateur défendra vivement la réduction des tarifs et des obstacles commerciaux internationaux. Nous allons aussi chercher à améliorer les possibilités d'exportation de tous les produits agricoles, en insistant sur les marchés des produits transformés et finis. Sur ce point, nous sommes déçus des résultats obtenus à Hong-Kong pour les quatre-vingt-dix pour cent de producteurs canadiens qui sont tributaires des exportations. Le gouvernement actuel n'a pas obtenu de résultats satisfaisants au nom des producteurs de porc, de bœuf, et de céréales et d'oléagineux, notamment, qui ont besoin d'un meilleur accès aux marchés afin d'obtenir un juste rendement sur leurs produits.

Un gouvernement conservateur ne voit pas l'utilité de monter les producteurs les uns contre les autres, ou les régions les unes contre les autres. Notre Parti, qui comprend très bien les enjeux agricoles et le Canada rural, dans l'ensemble des provinces et des régions du pays, a conçu une politique agricole à multiples facettes visant à assurer que tous les agriculteurs canadiens seront dans une situation nettement meilleure sous un gouvernement conservateur. Notre approche au moment des futures négociations de l'OMC sera fondée sur cette compréhension.

*5. Reconnaissez-vous l'existence des déséquilibres fiscaux structurels, à la fois horizontaux et verticaux, au Canada, et allez-vous vous engager à collaborer avec les provinces et les territoires pour régler ce problème et prendre les mesures requises pour éliminer ces déséquilibres ?*

Dès que nous serons élus, nous allons entreprendre des consultations avec les provinces et les représentants municipaux afin de conclure une entente exhaustive à long terme afin de régler le déséquilibre fiscal vertical *et* horizontal. Ce sera l'une des principales priorités de notre gouvernement, de façon que les autres paliers de gouvernement puissent fonctionner sans accumuler de dettes. Le problème du déséquilibre fiscal entraîne la mauvaise gestion de milliards de dollars des contribuables.

Le Parti conservateur du Canada reconnaît depuis longtemps l'existence du déséquilibre fiscal entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement actuel nie l'existence même du déséquilibre fiscal, malgré le fait que les provinces se battent pour offrir des services essentiels comme la santé et l'éducation pendant que le gouvernement fédéral accumule des surplus record par une surimposition. Ce déséquilibre est injuste et inacceptable, et incompatible avec la saine évolution de notre fédération. À cet égard, nous sommes dans l'impatience de connaître le point de vue du groupe consultatif sur le déséquilibre fiscal mandaté par le Conseil de la Fédération.

Nous sommes déterminés à rétablir l'équilibre des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux par divers moyens, notamment l'augmentation des paiements de transfert aux provinces, la réduction de l'imposition fédérale afin de laisser une plus grande marge fiscale aux provinces, et le transfert de points d'impôt aux provinces afin d'assurer une juste distribution des nouvelles recettes.

Un gouvernement conservateur sera également en faveur de modifications au programme de péréquation afin d'assurer que l'ensemble des provinces et des territoires ont la possibilité de développer leur économie et de maintenir les services sociaux essentiels. Nous pensons que la nouvelle formule de péréquation devrait exclure les revenus découlant des ressources non renouvelables pour toutes les provinces, et assurer qu'aucune province n'est lésée pendant la période de transition. Nous attendons les suggestions du groupe d'experts qui étudie actuellement la question, et allons collaborer avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une nouvelle formule de péréquation juste et acceptable pour l'ensemble des provinces et des territoires.

*Sincères salutations,*

*L'hon. Stephen Harper, C.P., député*
*Chef de l'opposition officielle*
*Chef du Parti conservateur du Canada*

**cc. Tous les premiers ministres provinciaux**

PREMIER OF ALBERTA

Décembre 14, 2005

Monsieur Jack Layton
Chef du Nouveau parti démocratique du Canada
279, avenue Laurier Ouest, bureau 300
Ottawa, Ontario K1P 5J9

Monsieur Layton:

Depuis décembre 2003, le Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres de toutes les provinces et des territoires, travaille à résoudre des questions d'intérêt commun d'une manière qui contribue au renforcement de la fédération canadienne.

Le Conseil a identifié un certain nombre de questions présentant des enjeux et croit qu'il est important que les Canadiens sachent quelles sont les positions des partis politiques fédéraux et de leur chef sur ces questions. À titre de président du Conseil, je vous demande de formuler vos réponses à l'égard des cinq domaines suivants.

Éducation postsecondaire et formation professionnelle

Alors que le Canada est confronté à une concurrence croissante provenant de partout dans le monde, il sera essentiel de former et maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée afin d'assurer au Canada un développement économique et une prospérité soutenus. À cette fin, le Conseil a identifié l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle, qui sont les pierres angulaires de la prospérité future du Canada, comme étant un domaine prioritaire de collaboration. Les premiers ministres Charest et McGuinty ont déjà coprésidé une rencontre spéciale des ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation postsecondaire, de la formation professionnelle et des finances. Le Conseil tiendra également un Sommet, les 23 et 24 février 2006, qui permettra d'obtenir le point de vue d'un large éventail d'intervenants, dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie pancanadienne sur cette question. Nous avons l'intention d'inviter chacun des chefs des partis nationaux à assister à ce sommet à titre d'observateur. Dans le cadre de leur plan pour aller de l'avant, les premiers ministres provinciaux et territoriaux aimeraient également rencontrer le premier ministre fédéral pour convenir avec lui d'une stratégie pancanadienne en matière d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle et d'un financement fédéral suffisant, par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, afin de bâtir ensemble un avenir plus fort et plus prospère.

- Appuyez-vous la convocation d'une telle rencontre des premiers ministres sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle au début de la prochaine année?



Alberta Centennial

Legislature Building, Edmonton, Alberta, Canada T5K 2B7 Telephone (780) 427-2251 Fax (780) 427-1349
www.gov.ab.ca

Transport

L'importance stratégique du système de transport du Canada est primordiale pour la productivité au plan provincial, territorial, régional et national ainsi que pour notre compétitivité au plan international. Malgré des investissements continus et substantiels des provinces et territoires dans les infrastructures de transport, le Canada est confronté à un défi de taille en matière d'infrastructures. Pour y faire face, les premiers ministres Campbell, Hamm et Handley ont, depuis août dernier, travaillé en étroite collaboration avec toutes les provinces et les territoires pour développer une stratégie nationale en matière de transport. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement fédéral s'engagerait à faire les réformes politiques et réglementaires requises dans tous les modes de transport et à réinvestir les montants non encore alloués de la taxe fédérale sur les carburants afin de fournir une source de financement de base stable et à long terme pour les infrastructures de transport. Un exemplaire de cette stratégie, intitulée *Regarder vers l'avenir: Un plan pour investir dans le système de transport du Canada*, est joint à la présente pour votre information.

- Appuyez-vous la proposition du Conseil de la fédération voulant que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des provinces et des territoires pour la mise en œuvre, en matière de transport, d'une stratégie nationale multimodale et inclusive de toutes les régions?

Rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada

Le gouvernement fédéral est responsable de la conduite des affaires étrangères du Canada et de la signature de traités internationaux. Toutefois, seuls les provinces et territoires peuvent mettre en œuvre les obligations internationales dans les domaines de compétence provinciale ou territoriale. Il est donc logique que les provinces et les territoires aient un rôle clair et significatif dans le développement des positions internationales du Canada relatives à des domaines de responsabilité provinciale ou territoriale. À cet égard, malgré l'engagement pris en 2004 par le gouvernement fédéral d'élaborer un accord-cadre fédéral-provincial-territorial, les provinces et les territoires sont toujours en attente.

Les provinces et les territoires continuent de soutenir l'élaboration d'une entente formelle avec le gouvernement fédéral. Ils considèrent qu'une telle entente est importante afin d'assurer la transparence, le lien de confiance et la poursuite de leur relation avec le gouvernement fédéral dans le cadre des activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts.

- Quelles mesures concrètes prendriez-vous, et selon quel échéancier, afin de compléter avec succès l'élaboration d'un accord formel fédéral-provincial-territorial concernant le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts?

Négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'économie canadienne dépend largement du commerce international; notre prospérité et notre bien-être sont tributaires d'un accès continu et amélioré aux marchés internationaux. Les provinces et les territoires endossent la ronde de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce et continueront de faire pression afin qu'elles mènent à une conclusion positive permettant un accès élargi aux marchés sur la base de règles uniformes afin que le Canada puisse compétitionner efficacement et équitablement sur les marchés mondiaux. Une conclusion positive de ces négociations représente le meilleur moyen d'assurer que le Canada, comme tous les autres membres de l'OMC, profitera au maximum de ces négociations, et ce, dans tous les secteurs.

Les provinces et les territoires conviennent qu'une conclusion positive des négociations de l'OMC pourra apporter des gains appréciables pour les exportateurs canadiens de tous les secteurs, incluant les producteurs agricoles orientés vers l'exportation. Les ministres de l'Agriculture des provinces et des territoires ont également confirmé avec vigueur leur appui au droit des producteurs de choisir d'utiliser des systèmes de commercialisation ordonnés.

- Que pensez-vous de l'approche du Canada dans les négociations de l'OMC et de sa contribution à l'atteinte de conclusions positives, notamment à l'égard de la gestion de l'offre?

Déséquilibre fiscal

Certaines provinces doivent faire face à un déficit structurel important alors que d'autres n'arrivent à contrôler leurs déficits annuels que depuis peu. Alors que le gouvernement fédéral continuera d'afficher d'imposants surplus dans les années qui viennent, les provinces et les territoires continueront d'être confrontés à des pressions fiscales importantes. Le Conseil de la fédération a chargé le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal de procéder à un examen indépendant des facteurs sous-jacents au déséquilibre fiscal vertical et horizontal qui existe au Canada et de recommander des solutions appropriées.

- Reconnaissez-vous l'existence, au Canada, de déséquilibres fiscaux structurels, tant horizontal que vertical, et vous engagez-vous à travailler avec les provinces et les territoires pour résoudre ce problème et mettre en place les mesures nécessaires pour mettre fin à ces déséquilibres?

En tant que premiers ministres, nous croyons que ces cinq domaines sont importants pour les Canadiens et que ceux-ci sont en droit de connaître la manière dont votre parti entend s'attaquer à ces questions. À cette fin, le Conseil de la fédération rendra publiques les réponses que vous lui fournirez.

.../4

Nous croyons qu'en identifiant les grands enjeux dans ces domaines, nous travaillons sur des questions importantes pour les Canadiens: une économie forte, une main-d'œuvre qualifiée, des transports efficaces, une saine coordination des politiques, une défense des intérêts des Canadiens sur la scène internationale et une fédération où règne l'équilibre fiscal.

Nous attentons avec intérêt vos réponses.

Sincèrement votre,

Le premier ministre de l'Alberta et président
du Conseil de la fédération,
Ralph Klein

pièces jointes

c. c.: Tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux

L'honorable Ed Stelmach, ministre des Relations internationales et intergouvernemental

Le 15 janvier 2006

Ralph Kein, Premier ministre
Gouvernement de l'Alberta
Édifice de la Législature
Edmonton (Alberta)
T5K 2B7
Télécopieur : (780) 427-1349

Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 14 décembre 2005 envoyée à titre de président du Conseil de la fédération. Tel que demandé, vous trouverez ci-dessous les réponses du Nouveau Parti démocratiques sur les cinq grands enjeux prioritaires.

**Votre question : Appuyez-vous la convocation d'une rencontre des premiers ministres sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle au début de la prochaine année?**

Oui. Le NPD se joint au Conseil pour reconnaître que l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle constituent les pierres angulaires de la prospérité future du Canada. C'est pourquoi le NPD s'est battu et a obtenu 1,6 milliard de dollars spécifiquement pour l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle dans le budget du printemps dernier. Par ailleurs, c'est aussi pourquoi nous nous sommes aussi engagés à verser 3,5 milliards de dollars à l'éducation et à la formation. Nous avons hâte de travailler lors du prochain gouvernement pour s'assurer de la tenue d'une réunion des premiers ministres sur ce sujet, mais aussi pour obliger le gouvernement fédéral à traiter de nouveau de l'éducation postsecondaire et de la formation professionnelle comme d'une priorité.

**Votre question : Appuyez-vous la proposition du Conseil de la fédération voulant que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des provinces et des territoires pour la mise en oeuvre, en matière de transport, d'une stratégie nationale multimodale et inclusive de toutes les régions?**

Oui. Les Néo-démocrates sont aussi d'avis qu'une stratégie nationale en matière de transport est indispensable pour étendre la prospérité à toutes les régions du pays. Comme vous le savez, dans le budget fédéral 2005, le NPD a réussi à réserver 800 millions de dollars sur deux ans pour le transport en commun. Lors du prochain Parlement, nous allons continuer d'oeuvrer pour voir à ce que le gouvernement fédéral devienne un

partenaire à part entière dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de transport.

**Votre question : Quelles mesures concrètes prendriez-vous, et selon quel échéancier, afin de compléter avec succès l'élaboration d'un accord formel fédéral-provincial-territorial concernant le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts**

Comme ardents défenseurs du fédéralisme canadien, les Néo-démocrates reconnaissent l'importance d'inclure les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la promotion et dans la poursuite des intérêts du Canada sur la scène mondiale. Le gouvernement fédéral doit continuer d'assumer ses responsabilités constitutionnelles de représentation du Canada dans nos relations bilatérales et multilatérales. Or, parce que ces représentations portent souvent sur des enjeux de compétences provinciales ou territoriales, il est essentiel d'y inclure de façon significative les provinces et les territoires. Nous n'avons qu'à penser aux questions récentes sur la sécurité des frontières, la gestion transfrontalière de l'eau ou de la fermeture de la frontière canado-américaine à l'exportation des bovins pour comprendre l'impact important des relations internationales du Canada sur les provinces et les territoires.

Pour ces raisons, les Néo-démocrates appuient la définition d'un rôle plus étendu des provinces et des territoires dans les relations internationales du Canada.

**Votre question : Que pensez-vous de l'approche du Canada dans les négociations de l'OMC et de sa contribution à l'atteinte de conclusions positives, notamment à l'égard de la gestion de l'offre?**

Les Néo-démocrates sont d'accord avec le besoin de réduire les subventions qui causent des distorsions dans le commerce international pour donner des chances égales à nos producteurs agricoles. Mais nous avons confiance que le Canada peut atteindre ce but sans sacrifier les systèmes de gestion de la demande qui ont si bien servi nos producteurs agricoles. Il est critique pour nos producteurs d'avoir la possibilité d'utiliser des systèmes ordonnés de commercialisation, comme la Commission canadienne du blé, puisque ces systèmes leur permettent d'avoir des chances égales partout sur la planète.

Le refus répété et continu du gouvernement américain de se conformer aux accords commerciaux signés souligne l'importance pour une petite nation commerçante comme le Canada d'avoir un système de commercialisation fondé sur des règles. Cependant, les Néo-démocrates croient aussi fermement que la prochaine ronde de négociations avec l'OMC devra s'assurer que l'élaboration d'un système plus complet de commercialisation fondé sur des règles ne mine pas la capacité des gouvernements à livrer les services publiques et à réglementer dans l'intérêt du public. Une position de négociation vraiment équilibrée à l'OMC fournira un contrepoids des plus efficaces contre les ententes commerciales bilatérales ou régionales défaillantes.

**Votre question : Reconnaissez-vous l'existence, au Canada, de déséquilibres fiscaux structurels, tant horizontal que vertical, et vous engagez-vous à travailler avec les provinces et les territoires pour résoudre ce problème et mettre en place les mesures nécessaires pour mettre fin à ces déséquilibres?**

Oui. La fédération canadienne ne fonctionne pas bien. Pendant les années 1990, le gouvernement libéral a négligé ses responsabilités pour des programmes nationaux de logement social, de santé, de sécurité du revenu et de soutien pour les priorités des provinces à l'égard de l'éducation postsecondaire et des infrastructures publiques.

Or, le résultat a causé une catastrophe fiscale pour les gouvernements provinciaux et engendré un désastre pour les nombreux Canadiens qui dépendent de ces programmes à frais partagés. Les normes et les services se sont détériorés à mesure que les réductions dans le financement étaient transmises d'un niveau de gouvernement à l'autre pour aboutir aux communautés et aux fournisseurs de services.

Le désengagement du gouvernement fédéral pendant les années 1990 est une erreur monumentale. Les efforts pour rectifier cette erreur se sont révélés très ardus à cause de la profondeur du trou fiscal creusé par les coupures budgétaires des années 1990 et du bilan du gouvernement fédéral comme partenaire de financement peu fiable.

Les ententes ad hoc conclues par le premier ministre dans les derniers mois font peu pour corriger la situation. Les Néo-démocrates proposent une autre approche. Nous nous engageons à :

- Développer un cadre de normes nationales dans les champs de compétences provinciaux qui respectent pleinement l'autonomie du Québec et de son Assemblée nationale dans sa zone de juridiction. Par exemple, selon notre plan, le régime de retraite du Québec, le réseau provincial de garderies, le réseau de cliniques communautaires et le programme d'assurance médicaments québécois constituent des modèles nationaux, et non des cibles pour l'interférence du fédéral.
- Engager le gouvernement à fournir du financement stable et à long terme aux programmes à frais partagés des provinces, des territoires et des gouvernements locaux afin d'éviter aux partenaires financiers du gouvernement fédéral les menaces d'arrêts abruptes ou arbitraires dans les politiques fédérales.
- Restaurer l'équité dans la péréquation en accordant l'égalité à tous les Canadiens participant au système de la péréquation. À court terme, par exemple, les rajustements ad hoc mis en place par le gouvernement de Paul Martin ont produit une anomalie de taille pour la Saskatchewan qui exige d'être corrigée. À long terme, nous favorisons la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour élaborer un système uniforme de péréquation fiscale fondé sur des règles, conçu pour égaliser les services de base au lieu de traiter simplement de la capacité à générer des revenus.

Pour terminer, de la part de tous les Néo-démocrates, je veux remercier le Conseil de la fédération pour sa promotion d'une économie forte, d'une main d'oeuvre compétente, des transports efficaces, d'une coordination avisée des politiques, de la représentation efficace des intérêts des Canadiens sur la scène internationale et d'une fédération financièrement équilibrée.

Je peux vous assurer que les Néo-démocrates travailleront fort lors du prochain Parlement pour faire avancer ces priorités au nom de tous les Canadiens.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Jack Layton
Le chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

c.c. : Brian Mason, Le chef du Nouveau Parti démocratique de l'Alberta

PREMIER OF ALBERTA

Décembre 14, 2005

Monsieur Gilles Duceppe
Chef du Bloc Québécois
3750 Cremazie Est, bureau 307
Montréal (Québec) H2A 1B6

Monsieur Duceppe :

Depuis décembre 2003, le Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres de toutes les provinces et des territoires, travaille à résoudre des questions d'intérêt commun d'une manière qui contribue au renforcement de la fédération canadienne.

Le Conseil a identifié un certain nombre de questions présentant des enjeux et croit qu'il est important que les Canadiens sachent quelles sont les positions des partis politiques fédéraux et de leur chef sur ces questions. À titre de président du Conseil, je vous demande de formuler vos réponses à l'égard des cinq domaines suivants.

Éducation postsecondaire et formation professionnelle

Alors que le Canada est confronté à une concurrence croissante provenant de partout dans le monde, il sera essentiel de former et maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée afin d'assurer au Canada un développement économique et une prospérité soutenus. À cette fin, le Conseil a identifié l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle, qui sont les pierres angulaires de la prospérité future du Canada, comme étant un domaine prioritaire de collaboration. Les premiers ministres Charest et McGuinty ont déjà coprésidé une rencontre spéciale des ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation postsecondaire, de la formation professionnelle et des finances. Le Conseil tiendra également un Sommet, les 23 et 24 février 2006, qui permettra d'obtenir le point de vue d'un large éventail d'intervenants, dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie pancanadienne sur cette question. Nous avons l'intention d'inviter chacun des chefs des partis nationaux à assister à ce sommet à titre d'observateur. Dans le cadre de leur plan pour aller de l'avant, les premiers ministres provinciaux et territoriaux aimeraient également rencontrer le premier ministre fédéral pour convenir avec lui d'une stratégie pancanadienne en matière d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle et d'un financement fédéral suffisant, par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, afin de bâtir ensemble un avenir plus fort et plus prospère.

- Appuyez-vous la convocation d'une telle rencontre des premiers ministres sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle au début de la prochaine année?



Legislature Building, Edmonton, Alberta, Canada T5K 2B7 Telephone (780) 427-2251 Fax (780) 427-1349
www.gov.ab.ca

Transport

L'importance stratégique du système de transport du Canada est primordiale pour la productivité au plan provincial, territorial, régional et national ainsi que pour notre compétitivité au plan international. Malgré des investissements continus et substantiels des provinces et territoires dans les infrastructures de transport, le Canada est confronté à un défi de taille en matière d'infrastructures. Pour y faire face, les premiers ministres Campbell, Hamm et Handley ont, depuis août dernier, travaillé en étroite collaboration avec toutes les provinces et les territoires pour développer une stratégie nationale en matière de transport. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement fédéral s'engagerait à faire les réformes politiques et réglementaires requises dans tous les modes de transport et à réinvestir les montants non encore alloués de la taxe fédérale sur les carburants afin de fournir une source de financement de base stable et à long terme pour les infrastructures de transport. Un exemplaire de cette stratégie, intitulée *Regarder vers l'avenir: Un plan pour investir dans le système de transport du Canada*, est joint à la présente pour votre information.

- Appuyez-vous la proposition du Conseil de la fédération voulant que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des provinces et des territoires pour la mise en œuvre, en matière de transport, d'une stratégie nationale multimodale et inclusive de toutes les régions?

Rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada

Le gouvernement fédéral est responsable de la conduite des affaires étrangères du Canada et de la signature de traités internationaux. Toutefois, seuls les provinces et territoires peuvent mettre en œuvre les obligations internationales dans les domaines de compétence provinciale ou territoriale. Il est donc logique que les provinces et les territoires aient un rôle clair et significatif dans le développement des positions internationales du Canada relatives à des domaines de responsabilité provinciale ou territoriale. À cet égard, malgré l'engagement pris en 2004 par le gouvernement fédéral d'élaborer un accord-cadre fédéral-provincial-territorial, les provinces et les territoires sont toujours en attente.

Les provinces et les territoires continuent de soutenir l'élaboration d'une entente formelle avec le gouvernement fédéral. Ils considèrent qu'une telle entente est importante afin d'assurer la transparence, le lien de confiance et la poursuite de leur relation avec le gouvernement fédéral dans le cadre des activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts.

- Quelles mesures concrètes prendriez-vous, et selon quel échéancier, afin de compléter avec succès l'élaboration d'un accord formel fédéral-provincial-territorial concernant le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts?

.../3

Négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'économie canadienne dépend largement du commerce international; notre prospérité et notre bien-être sont tributaires d'un accès continu et amélioré aux marchés internationaux. Les provinces et les territoires endossent la ronde de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce et continueront de faire pression afin qu'elles mènent à une conclusion positive permettant un accès élargi aux marchés sur la base de règles uniformes afin que le Canada puisse compétitionner efficacement et équitablement sur les marchés mondiaux. Une conclusion positive de ces négociations représente le meilleur moyen d'assurer que le Canada, comme tous les autres membres de l'OMC, profitera au maximum de ces négociations, et ce, dans tous les secteurs.

Les provinces et les territoires conviennent qu'une conclusion positive des négociations de l'OMC pourra apporter des gains appréciables pour les exportateurs canadiens de tous les secteurs, incluant les producteurs agricoles orientés vers l'exportation. Les ministres de l'Agriculture des provinces et des territoires ont également confirmé avec vigueur leur appui au droit des producteurs de choisir d'utiliser des systèmes de commercialisation ordonnés.

- Que pensez-vous de l'approche du Canada dans les négociations de l'OMC et de sa contribution à l'atteinte de conclusions positives, notamment à l'égard de la gestion de l'offre?

Déséquilibre fiscal

Certaines provinces doivent faire face à un déficit structurel important alors que d'autres n'arrivent à contrôler leurs déficits annuels que depuis peu. Alors que le gouvernement fédéral continuera d'afficher d'imposants surplus dans les années qui viennent, les provinces et les territoires continueront d'être confrontés à des pressions fiscales importantes. Le Conseil de la fédération a chargé le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal de procéder à un examen indépendant des facteurs sous-jacents au déséquilibre fiscal vertical et horizontal qui existe au Canada et de recommander des solutions appropriées.

- Reconnaissez-vous l'existence, au Canada, de déséquilibres fiscaux structurels, tant horizontal que vertical, et vous engagez-vous à travailler avec les provinces et les territoires pour résoudre ce problème et mettre en place les mesures nécessaires pour mettre fin à ces déséquilibres?

En tant que premiers ministres, nous croyons que ces cinq domaines sont importants pour les Canadiens et que ceux-ci sont en droit de connaître la manière dont votre parti entend s'attaquer à ces questions. À cette fin, le Conseil de la fédération rendra publiques les réponses que vous lui fournirez.

.../4

Nous croyons qu'en identifiant les grands enjeux dans ces domaines, nous travaillons sur des questions importantes pour les Canadiens: une économie forte, une main-d'œuvre qualifiée, des transports efficaces, une saine coordination des politiques, une défense des intérêts des Canadiens sur la scène internationale et une fédération où règne l'équilibre fiscal.

Nous attentons avec intérêt vos réponses.

Sincèrement votre,

Le premier ministre de l'Alberta et président
du Conseil de la fédération,
Ralph Klein

pièces jointes

c. c.: Tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux

L'honorable Ed Stelmach, ministre des Relations internationales et intergouvernemental

*Montréal*
1200, Papineau
Bureau 350
Montréal, Québec
H2K 4R5

*Ottawa*
Bureau 533-S
Édifice du Centre
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

*Gilles Duceppe*
Chef du Bloc Québécois

Montréal, le lundi 26 décembre 2005

Monsieur Ralph Klein,
Premier ministre de l'Alberta et
Président du Conseil de la fédération,
Secrétariat du Conseil de la fédération
350, rue Sparks, bureau 1207
Ottawa (Ontario) K1R 7S8

Monsieur le premier ministre,

J'ai pris connaissance des cinq questions soulevées par le Conseil de la fédération le lundi 19 décembre dernier.

Dans le cadre de la campagne électorale en cours, vous sollicitiez l'avis des chefs des partis fédéraux sur différents enjeux qui préoccupent les gouvernements du Québec et des provinces, dont la correction du déséquilibre fiscal.

Il me fait donc plaisir de vous transmettre les réponses du Bloc Québécois sur ces questions.

*Déséquilibre fiscal*
*Reconnaissez-vous l'existence, au Canada, de déséquilibres fiscaux structurels, tant horizontal que vertical, et vous engagez-vous à travailler avec les provinces et les territoires pour résoudre ce problème et mettre en place les mesures nécessaires pour mettre fin à ces déséquilibres?*

**Réponse du Bloc Québécois**
Je crois qu'il importe de rappeler ici que le Bloc Québécois a été le premier parti à la Chambre des communes à dénoncer le déséquilibre fiscal.

Nous l'avons fait en relayant à Ottawa un consensus de l'Assemblée nationale sur cette question et en entreprenant une série de démarches pour forcer le gouvernement fédéral à reconnaître ce déséquilibre et le corriger.

En octobre 2004, par exemple, nous avons fait inscrire le déséquilibre fiscal dans le discours du Trône, en faisant adopter un sous-amendement qui réclamait notamment que, dans les mesures de mise en œuvre de ce discours, « les compétences des provinces soient intégralement respectées et que les pressions financières que certains appellent le déséquilibre fiscal soient allégées.»

Plus récemment, à l'hiver 2005, le Bloc Québécois a présidé le Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances, qui a étudié à fond cette question avant d'y proposer certains correctifs dans un mémoire déposé à la Chambre des communes en juin 2005.

Malheureusement, les libéraux fédéraux ont, contrairement aux partis d'opposition, toujours refusé de reconnaître le déséquilibre fiscal et ses effets néfastes au Québec et dans les provinces.

Pourtant, les multiples initiatives entreprises par le gouvernement fédéral depuis le Budget fédéral 2005 nous ont démontré qu'Ottawa disposait de moyens bien supérieurs à ses obligations. La publication de la plus récente *Mise à jour économique et financière* annonce une marge de manœuvre d'au moins 96,8 milliards $ pour la période 2005-2006 à 2010-2011, ce qui est beaucoup plus que les 58 milliards $ prévus par le *Conference Board* au cours de la même période.

Pour corriger ce déséquilibre qui mine la capacité du Québec et des provinces à assumer correctement leurs responsabilités, je me suis donc assuré que le Bloc Québécois reprenne à son compte les propositions formulées par la Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de :

- parer au plus pressant et d'utiliser sa marge de manœuvre afin de hausser graduellement les transferts à l'éducation post-secondaire (secteur collégial et universitaire) et aux programmes sociaux de 4,7 milliards de dollars, pour atteindre un total de 11,6 milliards $ au cours des trois prochaines années;
- modifier la formule de péréquation en se fondant sur la « règle des dix » et en modifiant le calcul de la richesse foncière, de façon à ce que ce mécanisme joue pleinement son rôle de redistribution de la richesse.

Mais il faut régler le fond du problème. C'est pourquoi il m'apparaît essentiel que le gouvernement fédéral, le Québec et les provinces négocient le plus rapidement possible un nouveau partage des champs fiscaux de telle sorte que le Québec et les provinces disposent de sources suffisantes de revenus autonomes pour répondre enfin aux besoins de leur population.

*Éducation postsecondaire et formation professionnelle*
*Appuyez-vous la convocation d'une telle rencontre des premiers ministres sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle au début de la prochaine année?*

**Réponse du Bloc Québécois**
Certes, j'appuie la convocation d'une rencontre des premiers ministres sur l'éducation où il sera possible de discuter d'une hausse du financement fédéral. Je soutiens d'ailleurs depuis longtemps qu'il est nécessaire d'augmenter le financement fédéral à l'éducation postsecondaire afin d'être en mesure de relever le défi de la mondialisation.

J'aimerais cependant rappeler que Paul Martin n'a pas tenu sa promesse de réserver entre 7 milliards $ et 8 milliards $ pour les paiements de transferts en éducation lors de la dernière campagne électorale.

D'ailleurs, depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, les transferts à l'éducation et aux programmes sociaux ont été coupés drastiquement. Alors que le gouvernement fédéral y consacrait 7,9 % de ses revenus en 1994-1995, cette proportion a été ramenée à 4,2 % en 2005-2006.

Ottawa préfère créer des programmes ciblés dans des champs de compétence qui ne sont pas les siens, ignorant ainsi les spécificités du système d'éducation du Québec.

Mon parti continuera donc de réclamer une augmentation des transferts fédéraux. J'estime ainsi que la contribution fédérale aux dépenses du Québec et des provinces dans les domaines de l'éducation postsecondaire et des programmes sociaux doit être graduellement haussée de 4,7 milliards $, pour atteindre un total de 11,6 milliards $ au cours des trois prochaines années.

Quant à la formation professionnelle, je souhaite que le gouvernement fédéral complète le transfert des clientèles qui ont échappé au Québec lors de l'entente de 1997 et qu'il réinvestisse dans ce secteur tout en respectant la maîtrise d'œuvre du Québec en matière de développement de la main-d'œuvre.

*Rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada*
*Quelles mesures concrètes prendriez-vous, et selon quel échéancier, afin de compléter avec succès l'élaboration d'un accord formel fédéral-provincial-territorial concernant le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts?*

**Réponse du Bloc Québécois**
Permettez-moi tout d'abord de rappeler que tous les gouvernements du Québec depuis Jean Lesage ont défendu l'expertise du Québec dans les domaines qui lui sont reconnus par la constitution, affichant par le fait même la volonté d'occuper toutes les tribunes internationales où sont négociées des ententes touchant à leurs compétences politiques, sociales ou culturelles.

Pour garantir ce droit du Québec et des provinces à être présent à la table de négociation lorsqu'il est question de leurs compétences exclusives, mon parti a présenté au cours du dernier mandat le projet de loi C-260, qui obligerait le gouvernement du Canada à consulter les gouvernements du Québec et des provinces avant de négocier ou de conclure un traité dans :

- un secteur de compétence législative provinciale;
- un domaine touchant un secteur de compétence législative provinciale.

En outre, le projet de loi réaffirmait le droit du Québec et des provinces de conclure des ententes internationales à l'intérieur de leurs champs de compétence. En effet, puisque les provinces sont seules habilitées à mettre en œuvre les traités qui relèvent de leur compétence législative, rien ne justifie qu'elles soient exclues du processus de négociation, comme c'est le cas actuellement. La négociation, la conclusion et la mise en œuvre d'un accord international sont trois étapes d'un même acte. Le Bloc Québécois tient à ce que le Québec soit présent à toutes ces étapes. Seul le Québec est en mesure de parler au nom du Québec.

Le Parti libéral du Canada, le Parti conservateur et le Nouveau parti démocratique se sont opposés à ce projet de loi. Mais ceci n'a pas diminué notre détermination et nous redéposerons ce projet de loi après la prochaine élection générale.

*Négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*
*Que pensez-vous de l'approche du Canada dans les négociations de l'OMC et de sa contribution à l'atteinte de conclusions positives, notamment à l'égard de la gestion de l'offre?*

**Réponse du Bloc Québécois**
Alors que la question agricole est au cœur de la présente ronde de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), je me soucie principalement de la protection du système de gestion de l'offre.

Je constate que le gouvernement fédéral défend trop mollement le système de la gestion de l'offre devant les critiques qui nous sont faites par plusieurs pays membres de l'OMC qui veulent que le Canada y mette fin et ouvre ses frontières.

Par exemple, au cours des dernières années, le gouvernement fédéral s'est montré incapable de freiner l'arrivée de substances laitières spécialement conçues pour contourner les contingents tarifaires.

Nous avons tenté de rassurer les producteurs agricoles en faisant adopter à l'unanimité, à la Chambre des communes, une motion exigeant la protection intégrale de la gestion de l'offre, le 22 novembre dernier.

Cependant, par crainte que le gouvernement canadien ne cède aux pressions des autres pays qui veulent un accès plus large à notre marché intérieur, j'ai demandé à mon porte-

parole en matière de Commerce international, Monsieur Pierre Paquette, de participer à la conférence ministérielle de l'OMC qui avait lieu dernièrement à Hong Kong.

Il a rappelé aux ministres Andy Mitchell et Jim Peterson que, s'ils ne défendaient pas efficacement la gestion de l'offre, les libéraux fédéraux devraient vivre avec les conséquences néfastes de leur position.

Heureusement, les délégués ont convenu de ne pas inclure dans les textes finaux les propositions qui visaient à affaiblir la gestion de l'offre. Ce succès est bien sûr un motif de réjouissance, mais la bataille n'est pas terminée et nous devons demeurer vigilants.

*Transports*
*Appuyez-vous la proposition du Conseil de la fédération voulant que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des provinces et des territoires pour la mise en œuvre, en matière de transport, d'une stratégie nationale multimodale et inclusive de toutes les régions?*

**Réponse du Bloc Québécois**
En matière de transport, le gouvernement fédéral a accumulé plusieurs erreurs graves au cours des dernières années.

Qu'il me suffise de rappeler le fiasco de l'Aéroport de Mirabel : un échec flagrant extrêmement coûteux et dommageable pour le Québec, alors que la région de Toronto a été systématiquement avantagée dans l'attribution des lignes internationales par rapport à Montréal.

De même, alors que le Saint-Laurent joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise, le gouvernement fédéral a adopté des politiques désastreuses pour la position concurrentielle de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le gouvernement fédéral a réduit ses services, augmenté les frais imposés à l'industrie maritime, tout en n'assumant plus l'entretien des infrastructures portuaires placées sous sa compétence.

C'est pour ces raisons que mon parti demande au gouvernement fédéral de commencer par assumer sa juste part en matière de transport et de laisser au Québec et aux provinces le soin d'établir leurs propres politiques de transport.

À ce chapitre, je souhaite notamment que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités d'entretien de la voie navigable du Saint-Laurent et qu'il accélère l'implantation du programme de cession des ports fédéraux au cours des prochaines années, et le finance adéquatement.

Je m'engage également à rappeler au gouvernement fédéral que l'article 5 de la *Loi sur les transports au Canada* indique clairement que les transports doivent être reconnus « *comme un facteur primordial du développement économique régional* ».

Le ministère des Transports, par exemple, doit cesser de pénaliser les aéroports québécois en leur imposant des loyers excessifs. Mon parti propose une exonération des loyers pour les petits aéroports où transitent moins de deux millions de passagers annuellement, de même que l'abolition de la taxe sur la sécurité aérienne pour les vols régionaux.

J'estime par ailleurs que le gouvernement fédéral doit faire davantage pour promouvoir l'utilisation du rail dans les relations commerciales avec les États-Unis et j'entends réclamer que Via Rail soit obligé d'assurer le maintien des liaisons ferroviaires actuelles pour les passagers.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit soutenir l'accessibilité au transport ferroviaire pour le transport de marchandises et de passagers, particulièrement dans les régions éloignées, tel la Gaspésie. Le gouvernement fédéral devrait ainsi améliorer la liaison ferroviaire Montréal-Québec, afin d'augmenter le nombre de passagers voyageant entre les deux villes et, ainsi, réduire l'achalandage sur les autoroutes et la pollution.

Je demande finalement au gouvernement fédéral d'instaurer un nouveau programme d'infrastructures municipales et stratégiques qui pourra compter sur des investissements récurrents. Dans le cas des projets d'infrastructures municipales, le gouvernement fédéral qui dispose des revenus les plus imposants assumerait 50 % des coûts, alors que les provinces en assumeraient 35 % et les municipalités 15 %.

Naturellement, il va sans dire que tout financement fédéral envers les municipalités devra se faire dans le respect des champs de compétence du gouvernement du Québec, qui demeure le maître d'œuvre des programmes d'infrastructures.

Voici donc, monsieur le premier ministre, l'avis du Bloc Québécois concernant les enjeux qui préoccupent le Conseil de la fédération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma très grande considération.

Gilles Duceppe
Chef du Bloc Québécois